Comment remplir votre constat amiable?

Important

Pensez à relever les coordonnées de tous les blessés.

Les cases de gauche concernent les manœuvres effectuées par le véhicule A. Les cases de droite concernent les manœuvres effectuées par le véhicule B.

Assistance à la rédaction du constat amiable.

Vous pouvez solliciter le service d'assistance 24 h/24 et 7 j/7 pour remplir votre constat au moment de l'accident (en France métropolitaine) en appelant le 01 55 92 26 92

Votre situation

1er cas: seul votre véhicule est impliqué dans l'accident

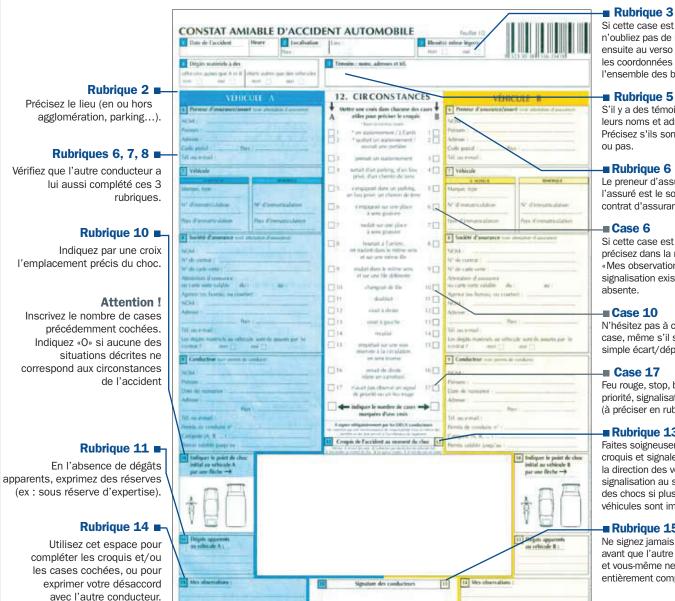
- Si la responsabilité d'un tiers (piéton, animal...) peut être mise en évidence, recherchez ses coordonnées et celles de sa compagnie d'assurance.
- Remplissez soigneusement un constat (recto et verso), vous serez ainsi dispensé de toute autre déclaration à notre égard.

2° cas: un autre véhicule est impliqué

- Remplissez un constat amiable avec l'autre conducteur.
- Si l'autre conducteur refuse de remplir le constat, relevez son numéro de plaque d'immatriculation, si possible, le numéro de contrat et le nom de son assureur précisés sur le certificat apposé sur le pare-brise et relevez l'identité des témoins de l'accident. Portez ces éléments sur un constat amiable.
- N'oubliez pas de remplir le verso du constat amiable.

3º cas: plusieurs autres véhicules sont impliqués

- Établissez un constat avec chacun des conducteurs des véhicules concernés.
- Indiquez dans la case « observations » du constat dressé avec le conducteur qui a heurté votre véhicule à l'arrière si vous avez été projeté sur le véhicule situé devant vous.
- N'oubliez pas de remplir le verso du constat amiable.



Si cette case est cochée, n'oubliez pas de remplir

ensuite au verso du constat les coordonnées complètes de l'ensemble des blessés.

■ Rubrique 5

S'il v a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

-■ Rubrique 6

Le preneur d'assurance/ l'assuré est le souscripteur du contrat d'assurance.

■ Case 6

Si cette case est cochée. précisez dans la rubrique 14 «Mes observations» la signalisation existante ou absente.

■ Case 10

N'hésitez pas à cocher cette case, même s'il s'agit d'un simple écart/déport.

■ Case 17

Feu rouge, stop, balise de priorité, signalisation au sol... (à préciser en rubrique 14).

■ Rubrique 13

Faites soigneusement ce croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol, et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

■ Rubrique 15

Ne signez jamais un constat avant que l'autre conducteur et vous-même ne l'avez entièrement complété.

- 1 La signature du constat amiable vous engage sur l'ensemble des indications qu'il comporte, y compris celles qui concernent l'autre conducteur
- Ne refusez jamais de remplir un constat, mais si vous n'êtes pas d'accord, refusez de signer et indiquez votre désaccord dans la rubrique « Mes observations ».
- Ne laissez jamais une rubrique sans réponse.
- 4 Le constat est européen : même à l'étranger, remplissez-le en français.
- N'aioutez rien au recto après séparation des 2 exemplaires.
- Signé par les deux conducteurs. le recto est incontestable.
- Une photo peut être la bienvenue pour compléter le dossier (véhicules en situation avec plaques d'immatriculation et vue générale de l'accident).